

COMMUNIQUE

Suite aux difficultés d'approvisionnement des spécialités pharmaceutiques Fosfocine 4 g et Fosfocine 1 g poudre pour solution injectable, et afin d'éviter l'indisponibilité totale de ces deux spécialités, le Ministère de la Santé invite les Professionnels de la Santé Cliniciens et Pharmaciens, à utiliser les alternatives à la Fosfomycine les plus adaptées, à chaque fois que l'étude du cas le permet. L'utilisation des unités de Fosfocine 4 g et Fosfocine 1 g disponibles doit être réservée aux méningites et aux infections sévères bactériologiquement documentées, à staphylocoque multirésistant et à bacilles gram négatif multirésistants, en l'absence d'alternatives thérapeutiques.

Ministère de la Santé
Chargée de Mission
Unité de la Pharmacie et du Médicament
Signée: Pr. Ag Ines Fradi Ep. Dridi